

RESPECTER LES REGLES LIEES AU RECRUTEMENT DE COLLABORATEURS



Objectifs pédagogiques :

- Respecter les obligations légales : les gestionnaires de ressources humaines, chargés de recrutement, des mobilités, des évaluations seront formés sur leur respect des règles du droit du travail eu égard aux conséquences très lourdes pour l'entreprise notamment en matière de disparités de traitement, de discrimination ou de techniques d'appréciation ; l'entreprise atteignant 50 salariés recueille l'avis du comité d'entreprise sur la formation, l'informe des méthodes et techniques de recrutement utilisées, met en place le contrat de génération, le CV anonyme. Depuis le 29 janvier 2017, l'entreprise de 300 salariés et plus ou spécialisée dans le recrutement doit former tous les 5 ans sur la non-discrimination à l'embauche.
- Eviter les écueils juridiques liés aux inégalités de traitement à l'embauche et lors des actes de carrière
- Faire face aux difficultés éventuelles dues au respect du cadre juridique dans les actes et procédures RH



Public concerné :

Salariés en charge du recrutement en entreprise ou en cabinet



Durée et horaires :

1 jour (8 heures) – 08h30-12h00 / 13h30-17h00



Prix :

350,00 € net de taxe



Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation interactive et intégrant les questions pratiques

Validation de la formation



Quizz d'autoévaluation en fin de stage



Dates et inscription :

Brioude -> 15 Mai 2017 - 04.71.50.05.36 – Marlène PRADON

Le Puy -> 15 Juin 2017

Monistrol – >16 Juin 2017

PROGRAMME



Les + :

Formation animée
par un avocat
justifiant d'une
expérience de 20 ans
de DRH



Animé par :

Cabinet Jean-Jacques
TATOUX

Mener les opérations de recrutement :

- Rechercher les candidats, effectuer le tri des candidatures, la question du CV
- Tenir l'entretien d'embauche et utiliser les techniques du recrutement
- Connaître les règles de la non-discrimination et de la diversité
- Promouvoir la diversité des contrats : contrats en alternance, de génération, égalité femmes-hommes
- Respecter les règles de priorités d'emploi et de réintégration

Rédiger le contrat de travail :

- Connaître les règles sur les inégalités de traitement
- Rédiger les dispositions propres à la période d'essai
- Apprécier la véritable portée des clauses contractuelles ou non
- Insérer dans le contrat des clauses indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise

Intégrer les nouveaux collaborateurs :

- Transmettre les informations indispensables (régime horaire,...)
- Communiquer sur le règlement intérieur du personnel
- Assurer les formations au poste de travail (métier, sécurité)

Effectuer les entretiens opérationnels et RH post-intégration :

- Tenir les entretiens professionnels obligatoires
- Apprécier les performances
- Eviter les écueils juridiques

QCM collectif

Evaluation du stage